

Compte rendu de l'AG de l'Eco du partage

Mardi 26 septembre 2023

1. Partage d'un pot d'accueil

2. Présentation de l'association

L'objet de l'association est de faciliter les initiatives locales participant à une transition écologique et économique responsable et à un développement des liens sociaux au niveau local sur son territoire d'action. Celui-ci s'étend sur les 5 communes du cœur vert : Réaumont, Saint Blaise du Buis, La Murette, Charnècles et Saint Cassien.

L'association l'Eco du partage a été créée à l'origine pour officialiser le projet SEL, pour lui donner une structure officielle (règlement, assurance, compte bancaire...).

De nombreuses réunions ont eu lieu pour créer le SEL, rédiger un règlement, ainsi que les statuts de l'association, choisir un logo, créer des affiches explicatives et des supports de communication, créer un lien avec les mairies...

A l'heure actuelle, l'association regroupe deux initiatives :

- Le SEL (Système d'Echange Local) : c'est l'initiative initiale qui nous a tous rassemblés au début. L'objectif du SEL est de partager les équipements et les savoirs entre les villageois. C'est l'idée du partage qui rassemble.
- Le GAB (Groupement d'Achat Bio) : il s'agit d'un rassemblement d'habitants qui se regroupent pour commander des produits bio et locaux sur des plateformes.

Pour faire connaître ces deux initiatives et rassembler les habitants pour développer les liens sociaux, l'association organise des rencontres plusieurs fois par an : les rencontres du partage. Lors de ces rencontres, il y a un temps de présentation de l'association et des initiatives, un temps d'atelier (lessive à la cendre, fabrication d'huile solarisée de plantain), puis un temps d'échange, de troc (vêtements pour enfants, plantes).

3. Bilan moral

Bilan de cette première année : beaucoup de personnes présentes aux premières réunions qui ne sont pas revenues car il y a eu beaucoup de réunions pour monter l'asso.

Les personnes réellement engagées ont aussi des contraintes et l'engagement est fluctuant en fonction de la disponibilité de chacun.

Le contact avec les mairies est plutôt positif (petit bémol avec La Murette à retravailler).

Pour le SEL : l'investigation au sein du SEL a été un peu freinée par la création de l'éco du partage. Il faut toujours recruter pour augmenter le nombre de membres. L'objectif est de prendre l'habitude de plus l'utiliser.

Pour le GAB : cette initiative aurait besoin de plus de participants.

Pour les rencontres : nous sommes en phase d'apprentissage sur la communication notamment des événements. Il faut créer du lien grâce aux rencontres et le maintenir. On a appris ensemble de nouveaux gestes écologiques et économiques.

4. Perspectives

Il faut pérenniser l'asso et ses initiatives. Il nous faudra recruter de nouveaux bénévoles pour relancer une dynamique, entretenir les relations avec les mairies et améliorer nos communications.

Pour le SEL : il faudra suivre les échanges et accompagner les utilisateurs en besoin. Il nous faudra encore communiquer et pourquoi pas créer un RDV d'échange régulier (mensuel ?)

Pour le GAB : il faudra recruter de nouveaux utilisateurs et s'ouvrir à d'autres producteurs

Pour les rencontres : 3 rencontres déjà prévues :

- 22 novembre 2023 à Réaumont : Noël écologique, dont un atelier décorations de Noël zéro déchets, avec le pays voironnais et sur inscription
- 6 février 2024 à St Blaise : lacto-fermentation (atelier avec le pays voironnais sur inscription)
- Au mois de mai (à définir)

Création de nouvelles initiatives (?)

- Epicerie/café/multiservices/tiers lieu (associatif)
- Ouvrir vers d'autres cibles (aide aux devoirs...)

5. Bilan financier 2022-2023

Catégorie	Dépenses	Recettes
Adhésions	0,00 €	28,00 €
Communication	-181,54 €	0,00 €
Dons	0,00 €	80,00 €
Frais de fonctionnement	-121,39 €	0,00 €
Rencontres du partage	-54,80 €	0,00 €
Subventions	0,00 €	450,00 €
Total général	-357,73 €	558,00 €

Solde au 31/08/2023

200,27 €

6. Prévisionnel financier

Dépenses				
DEPENSES RECURRENTES (ANNUELLES)				
Frais bancaires (Crédit Mutuel)				50
Frais d'assurance RC (Maif)				130
Frais d'hébergement internet & nom de domaine				40
Impression et supports d'affiches réutilisables (communication)				80
Développement des initiatives (e.g. Ergonomie du site du SEL)				300
Rencontre du partage (Réunions publiques)	3	x	50	150
Autres petits frais de fonctionnement				30
TOTAL				780

Recettes				
RECETTES RECURRENTES (ANNUELLES)				
Fond Economie Circulaire (Pays Voironnais)				250
Subvention des mairies du coeur Vert	5	x	100	500
Dons & adhésions				30
TOTAL				780

7. Résolution à voter

Il est proposé d'ajouter à l'article 2 des statuts de l'association « Objet et principes », un sous-paragraphe 2.4 « Territoire d'action » avec le contenu suivant :

2.4 Territoire d'action

Le territoire de mise en œuvre des actions de l'association s'étend, indistinctement, aux 5 communes dites du Cœur Vert, i.e.

- Saint-Blaise-du-Buis
- Réaumont
- Saint-Cassien
- Charnècles
- La Murette

L'association est intercommunale.

Délibération des membres actifs.

Validation par consentement

8. Election du CA et renouvellement du bureau

Le Conseil d'Administration est choisi parmi les membres actifs. Sa composition est la suivante :

- ASSANI Simon
- MASSENET Célia
- HANUS Nicolas
- BAILLY Clara
- BERENGUER Marion
- DENTAN Charlotte
- COLOMBEL Marion
- BAUX Aurore
- CUVILLIEZ Elodie

Le CA désigne les membres du bureau et leurs rôles.

- Président : Simon ASSANI
- Trésorier : Nicolas HANUS
- Secrétaire : Celia MASSENET